

Cahier de doléances de Lutz-en-Dunois (Eure et Loir).

« Les habitants de la paroisse de Lutz représentent très humblement à Sa Majesté que, quoi qu'ils ne jouissent que d'un sol très médiocre en général et en partie en friche, ils sont cependant accablés d'impôts très onéreux, étant obligés de payer chaque année à l'Etat 9845 livres en taille, industrie et corvées, sans compter les vingtièmes qui vont à plus du double;

Qu'à la suite de ces impôts il en venait beaucoup d'autres;

L'impôt sur le sel, le plus insupportable de tous, parce qu'il tombe sur une denrée dont on ne peut se passer, et dont les laboureurs sont obligés de faire une grande consommation et les pauvres de se priver souvent à cause de sa cherté;

L'impôt sur le vin, cette liqueur précieuse, présent de la divinité, et si nécessaire aux maladies et aux gens de travail pour réparer leurs forces épuisées;

L'impôt sur le tabac devenu un besoin, et un besoin réel, pour la plupart des ouvriers et artisans;

Que ces impôts multipliés réduisaient le peuple des campagnes à la plus grande misère;

Qu'ils enlevaient aux cultivateurs tout le fruit de ses peines et de ses sueurs;

Qu'ils empêchaient les garçons de se marier, de peur de se voir assujettis à tant de vexations;

Qu'ils forçaient de pauvres journaliers de donner aux collecteurs un argent amassé avec peine et nécessaire au soutien de leur ménage;

Qu'ils réduisaient des mères de familles excédées de travail et dénuées d'une nourriture suffisante à ne pouvoir offrir à leurs nourrissons qu'un sein flétri et desséché, d'où ces petits malheureux ne pouvaient tirer que très peu de substance et périssaient de langueur et de faiblesse;

Que les meilleurs moyens de remédier à tant de maux seraient;

1° De supprimer toutes les fermes qui exigent des régies onéreuses à l'Etat et qui exposent les sujets du Roi à des vexations tyranniques de la part des fermiers généraux ; qu'on ne pouvait penser sans indignation que ces fermiers avaient toujours été juge et partie dans leur propre cause, mais qu'on frémissait d'horreur et de colère en songeant au nombre infini de familles qu'ils avaient sacrifiées à leurs intérêts ; que la suppression de toutes les fermes honorerait à jamais le règne de Louis XVI et lui assurerait dans la postérité le titre flatteur de Louis le Bienfaisant.

2° De réduire tous les impôts à un seul qui serait payé indistinctement par tous les sujets du royaume, nobles, ecclésiastiques et roturiers, et imposé sur toutes les terres, vignes, prés, parcs, garennes, forêts, rivières, à tant par arpent, à raison de la valeur et de la qualité de chacun d'iceux, en sorte que celui qui aurait un mauvais bien ne fût pas imposé aussi haut que celui qui en aurait un bon ; abus très communs dans nos campagnes, et qui obligent quelques particuliers d'abandonner leurs méchantes terres pour ne pas payer les impôts auxquels ils seraient taxés en les gardant.

3° Que les commerçants et les ouvriers protégés par l'Etat lui payeraient par reconnaissance une portion des fruits de leur travail et de leur industrie.

4° Que les domestiques mâles et femelles qui n'auraient point de terres seraient soumis à une capitation plus ou moins forte selon la nature de leur service.

5° Que comme les grands chemins étaient utiles à tous les sujets du royaume, leur confection et leur entretien devaient être payés également par le clergé, la noblesse et la roture, et qu'il n'était ni juste, ni raisonnable, que la partie de la Nation la plus pauvre et la plus foulée fut seule chargée de ce fardeau.

6° Qu'il serait fort à désirer que tous les avocats, procureurs et huissiers fussent supprimés et qu'on plaçât dans chaque ville des hommes justes et éclairés qui rendissent la justice à la manière des Turcs, promptement, sans frais et sans appel.

7° Que, si la misère actuelle continuait, il serait absolument nécessaire d'établir au plus tôt dans chaque canton des ateliers où les mendiants puissent subsister en travaillant ; que leur nombre croissait tellement de jour en jour qu'il n'était plus possible d'y suffire ; que plusieurs de ces

malheureux, forcés sans doute par la nécessité, allaient, de neuf, par troupes, armés et déguisés, extorquer le pain des laboureurs ; que la peine de galères dont ils étaient menacés n'était pas capable de les intimider, parce que celui qui meurt de faim ne craint rien, et que le moyen le plus sûr et le plus équitable pour arrêter leurs vexations était de leur procurer de quoi subsister.

8° Qu'il serait fort à propos qu'on réformât, en temps de paix, la moitié des soldats, comme étant autant d'hommes à charge à l'Etat, inutiles à l'agriculture, aux arts et aux manufactures et n'étaient propres qu'à étendre, dans les villes où ils se trouvaient, le libertinage et la corruption. »